



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Engie et Equans : il faut stopper le démantèlement

Question écrite n° 42784

Texte de la question

M. Jean-Luc Mélenchon interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance au sujet d'Engie et de son entité Equans. En effet, Engie (ex-GDF-Suez) a décidé de vendre son entité de services à l'énergie « Equans » à Bouygues. Créée à la va-vite en juillet, cette entité regroupe toutes les activités de services liés à l'énergie : génie climatique, efficacité énergétique ou encore gestion de chauffages urbains. Le prétendu « recentrage » du groupe le conduit à se séparer de savoir-faire cruciaux pour les chantiers de la bifurcation écologique, à commencer par la sobriété énergétique, pilier de l'atteinte du 100 % renouvelable. La cession de deux autres secteurs d'expertise d'Equans à Bouygues représente une menace majeure pour la souveraineté française. En effet, Ineo, la principale société d'Equans, opère dans la surveillance de base aérienne ou des réseaux télécoms sécurisés. Une autre entreprise, Axima, réalise de la maintenance de sites nucléaires ou militaires. Evidemment, l'État français, qui n'est pas actionnaire de Bouygues, n'aurait plus aucun droit de regard. De plus, cette manœuvre va transférer 74 000 salariés, soit 40 % de ses effectifs vers Bouygues. 27 000 salariés français sont concernés. Au passage, Engie renonce à 12,5 milliards de chiffre d'affaires, soit près de 20 % du total. Bouygues s'est engagé à ne procéder à « aucun départ contraint » des salariés d'Equans pendant cinq ans. La formule est ambiguë : il y a de quoi être inquiet. La CGT craint la suppression d'au moins 1 800 postes en doublon après l'opération. Les salariés et syndicaux tirent également la sonnette d'alarme sur la fuite en avant vers le démantèlement de cet ancien monopole public. Ainsi, après avoir cédé plusieurs activités à l'étranger puis sa participation dans Suez, Engie prévoit encore près de 10 milliards d'euros de cession d'ici 2023. Son périmètre n'a pas fini de se réduire. En effet, d'autres filiales hautement stratégiques d'Engie sont visées. Ainsi, Endel, spécialiste de maintenance industrielle dans le nucléaire, doit être cédé à un prix négatif au groupe Altrad, qui n'a aucune référence en la matière. Il y a aussi GTT, constructeur de cuves pour le transport maritime de GNL ou encore EVbox, premier fournisseur mondial de bornes pour véhicules électriques. Au final, le groupe risque de tomber sous le seuil des 100 000 salariés. Le rachat effectif d'Equans doit être définitivement conclu au deuxième semestre 2022. Or l'État est le principal actionnaire d'Engie. En effet, il détient près d'un quart du capital et un tiers des droits de vote d'Engie. Il est donc encore temps de s'y opposer. Par conséquent, il aimerait savoir quand le Gouvernement compte s'opposer à la vente d'Equans et empêcher plus globalement la vente à la découpe d'Engie, contraire à la souveraineté du pays.

Texte de la réponse

Le groupe Engie a présenté, le 30 juillet 2020, ses nouvelles orientations stratégiques, visant à : accélérer les investissements du groupe dans les actifs renouvelables et les infrastructures énergétiques pour se concentrer sur son savoir-faire principal au service de la transition énergétique et autour des activités fortement capitalistiques, augmenter son programme de rotation d'actifs en étudiant les possibilités de se défaire d'activités non cœur de métier et de participations minoritaires pour financer la croissance du groupe, notamment dans les énergies renouvelables. En particulier, Engie a souhaité mettre en œuvre dès l'été 2020 une revue stratégique d'une partie de ses activités de services (rassemblées depuis le 1er juillet 2021 au sein de l'entité Equans). Le conseil d'administration d'Engie a approuvé ces orientations le 30 juillet 2020. L'État,

représenté au sein de ce conseil d'administration par 3 administrateurs sur un total de 14, partage depuis plusieurs années le constat d'une trop grande dispersion des activités d'Engie, et a en conséquence soutenu ces orientations qui visent à donner à Engie les moyens de se développer sur ses activités clés pour la transition énergétique. Les produits de cession attendus participeront au financement des 15 à 16 milliards d'euros d'investissements de croissance annoncés par Engie d'ici 2023, dont 6 à 7 milliards d'euros dans les énergies renouvelables, en cohérence avec la détermination du Gouvernement à accélérer les investissements dans la transition énergétique. Ces investissements d'Engie au service de la transition énergétique s'intègrent, par ailleurs, dans un cadre plus large dans lequel l'entreprise s'est donnée des objectifs ambitieux – notamment la neutralité carbone sur l'ensemble de ses scopes en 2045. La filiale Equans, entité constituée au sein d'Engie depuis le 1er juillet 2021, est un leader mondial des activités de service multi-techniques, faiblement capitalistiques et éloignées du cœur de métier du Groupe Engie. Engie est entré en négociations exclusives avec Bouygues pour la cession de 100 % d'Equans le 6 novembre 2021 à la suite de la décision de son conseil d'administration, puisque cette cession ne relève pas de la compétence de l'Assemblée générale des actionnaires d'Engie. L'État a soutenu ce choix dans le cadre de la gouvernance d'Engie. Le processus compétitif a, en effet, été mené de façon rigoureuse et a permis de faire émerger l'offre de Bouygues, mieux-disante au regard de l'ensemble des critères sociaux, industriels, économiques et financiers avec une valeur d'entreprise d'environ 7Mds€. L'État avait par ailleurs attiré tout particulièrement l'attention d'Engie, qui menait la procédure d'appel d'offres, sur la sensibilité particulière des activités d'Equans dans le domaine de la défense nationale ; cette sensibilité a été prise en compte par l'ensemble des candidats dans la procédure. On peut par ailleurs relever que le groupe Bouygues exerce déjà des activités dans le secteur de la défense nationale. Le nouvel ensemble, constitué autour d'Equans et renforcé par l'apport du pôle Energies & Services de Bouygues, deviendrait la première activité du groupe Bouygues en termes de chiffres d'affaires et de nombre de collaborateurs avec une forte ambition affichée par Bouygues pour développer le nouvel ensemble. Le groupe industriel français Bouygues, détenu à hauteur de 21 % environ par ses salariés, s'est engagé, pendant 5 ans à compter de la réalisation de l'opération, à l'absence de départ contraint et à la création nette de 10 000 emplois.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Mélenchon](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42784

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances et relance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 novembre 2021](#), page 8524

Réponse publiée au JO le : [25 janvier 2022](#), page 538